

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 janvier 2006 de M<sup>mes</sup> Martine Sumi-Viret, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M<sup>me</sup> Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, M<sup>me</sup> Annina Pfund, MM. Thierry Piguët, Jean-Charles Rielle, M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno et Nicole Valiquer Grecuccio, acceptée par le Conseil municipal le 17 janvier 2008, intitulée: «Danse contemporaine: des espaces pour les jeunes danseurs et danseuses».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal, en raison du manque de locaux de travail dans le domaine de la danse, demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour favoriser la mise à disposition de nouveaux espaces adéquats pour les compagnies de danse professionnelles, en particulier celles qui bénéficient d'une convention tripartite (Ville, Etat, Pro Helvetia).

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Genève est un des pôles principaux en Suisse pour la danse contemporaine, devant Zurich au niveau du nombre de compagnies. En effet, elle compte plus de 35 compagnies professionnelles, dont trois bénéficient d'une reconnaissance nationale avec la signature d'une convention de soutien conjoint (convention signée par la Ville de Genève, le Canton de Genève et Pro Helvetia). De nouvelles conventions sont en discussion pour 2009.

La Ville de Genève est très active pour soutenir au mieux de ses possibilités le domaine de la danse contemporaine. Son action se concentre sur deux axes:

1. Mise à disposition de locaux

En faveur de l'Association pour la danse contemporaine (ADC), la Ville de Genève met à disposition:

- trois studios de répétition (110 m<sup>2</sup>, 150 m<sup>2</sup>, 230 m<sup>2</sup>) représentant une subvention en nature évaluée à 77 385 francs en 2008. L'ADC gère la mise à disposition des studios aux artistes selon des critères de priorité (travail de création pour un spectacle programmé par l'ADC et/ou soutenu par la Ville, travail de répétition ou de reprise d'un spectacle d'un chorégraphe déjà soutenu par la Ville et/ou déjà programmé par l'ADC, travail de création pour un spectacle de danse contemporaine ayant une date et un lieu de représentation planifiés).

Les horaires ont été réaménagés (grand studio: 9 h-12 h/14 h-20 h; studio du fond: 9 h-18 h; studio du haut: 9 h-15 h/15 h-21 h). Les cours et les stages ont également été réorganisés (grand studio: 12 h-14 h; studio du fond: 18 h-20 h);

- depuis 2004, mise à disposition de la salle communale des Eaux-Vives, qui permet à l'ADC de programmer une saison de spectacles avec la participation de compagnies locales et étrangères. Cette mise à disposition est réalisée par la Gérance immobilière municipale avec un rabais de 50% par rapport aux tarifs de base (jour de répétition: 200 francs, jour de représentation: 540 francs). La location totale annuelle payée par l'ADC est de 60 000 francs;
- depuis septembre 2007, trois studios et des bureaux sur deux étages (213 m<sup>2</sup>, valeur en nature de 35 000 francs, et 312 m<sup>2</sup>, valeur en nature de 50 000 francs) au 44, de la rue de la Coulouvrenière, mis à la disposition de deux compagnies au bénéfice de conventions de soutien conjoint établies avec l'Etat et Pro Helvetia (Compagnie de Gilles Jobin et Compagnie de Foofwa d'Imobilité). Ces studios sont liés à la durée des conventions, mis à disposition gratuitement, les charges étant payées par les utilisateurs.

Par ailleurs, il faut souligner l'ouverture des nouveaux locaux de l'Ecole de danse de Genève à l'«Imprimerie» et le fait que certaines compagnies ont trouvé des solutions personnelles à leur recherche de locaux. Ces initiatives privées complètent ainsi le dispositif mis en place par la Ville et permettent aux 35 compagnies genevoises de travailler régulièrement.

Enfin, une collaboration a été entreprise entre le département de la culture et le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports afin d'étudier une possible utilisation des locaux de gymnastique et de rythmique des écoles primaires. Malheureusement, les locaux sont avant tout disponibles le week-end ou le soir, ce qui ne correspond pas aux besoins des compagnies de danse professionnelles. Toutefois, certains arrangements ont pu être réalisés, notamment avec l'Ecole de danse de Manon Hotte.

## 2. Subventions

La Ville de Genève a réorganisé et augmenté (300 000 francs) la subvention allouée à la danse au budget 2006, de façon à la porter à 750 000 francs par an pour les activités de l'ADC (part de la Ville au budget de fonctionnement estimé pour le projet de Maison de la danse) et 750 000 francs pour le Fonds pour la création et la production chorégraphique. Le projet de Lancy ayant été refusé par la population, le Groupe de concertation culturelle genevoise a étudié l'opportunité de lancer un appel à terrain et à investissement avec l'ADC, mais cette démarche n'a finalement pas été réalisée. Dans le cadre du projet d'agglor-

mération franco-valdo-genevois, il a été proposé de réfléchir à l'implantation de nouvelles infrastructures culturelles d'envergure.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Patrice Mugny*

Le 6 février 2008.